

Janvier 2021

SAINT-BASILE INFOS

N° 43

Tél: 04 75 06 41 04 email : mairie.saintbasile@gmail.com <http://www.saint-basile-et-ses-hameaux.com>

Restez prudents

afin que les contraintes du moment portent leurs fruits

Edito : L'équipe municipale élue en mars 2020 autour d'Olivier Duhoo, maire de Saint Basile, est en ce début d'année 2021 parfaitement opérationnelle. Les nouveaux élus se sont joints à une équipe déjà soudée, complétant les compétences en place, apportant leur disponibilité, leurs expériences personnelles, ce qui rend cette équipe encore plus solidaire.

Chacune et chacun vous souhaite les meilleurs vœux pour 2021.



Bien chers Basiliennes et Basiliens,

Traditionnellement, nous nous retrouvons chaque début d'année pour le repas organisé et offert par le centre communal d'action sociale.

Cette année, nous n'avons malheureusement pas la possibilité de nous réunir pour profiter de ce moment de convivialité. Privés de repas, nous n'avons pas souhaité compenser ce moment de convivialité par la distribution d'un panier à chacun des aînés de notre commune. Un panier ne remplace pas un moment de convivialité. Nous avons longuement débattu et nous faisons le choix de reporter le repas à un moment où les restrictions s'assoupliront et nous permettront à nouveau de nous réunir.

L'année 2020 aura été une année particulière, placée sous le signe de la crise sanitaire, elle demeurera dans nos esprits comme une année chaotique durant laquelle le quotidien de chacun d'entre nous aura été plus d'une fois bouleversé. Les conséquences économiques, mais aussi psychologiques de cette crise se feront probablement sentir dans les années à venir.

Les associations de la commune ont également été contrariées par les restrictions. Le Comité des fêtes a dû renoncer à contrecœur à organiser les festivités habituelles mais a pu tenir son assemblée générale et reste mobilisé. L'association des Anciens Combattants n'a pu participer qu'en effectif restreint aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, et a dû annuler son traditionnel voyage. L'association Nature et Loisirs a pu jongler avec les contraintes pour organiser la randonnée et la balade à histoires du mois de juillet, et pour soutenir l'exposition des artistes et artisans de la commune le 10 août. Les membres de l'association ont également conçu et mis en place une première boîte à livres en fin d'année.

Il faut aussi souligner la très belle initiative de l'association Nature et Loisirs de confectionner en urgence des masques lavables afin de les distribuer à nos concitoyens à un moment où il était impossible de trouver le moindre masque dans le commerce.

L'association ABEPIC a pu lancer l'action "parcours de vie" qui devait s'achever en décembre mais dont le terme et la présentation seront reportés.

Les chasseurs quant à eux, ont pu reprendre les battues contre les animaux dits nuisibles afin d'en réguler la population et limiter ainsi les dégâts causés aux cultures.

Je remercie les membres de ces associations pour leur implication au quotidien et pour leur dynamisme.

Je tiens aussi à saluer la constance et la qualité du travail effectué par Marie, notre secrétaire de mairie, ainsi que par Alain et Fabrice, nos employés communaux. Ils ont tous trois toujours répondu présents, même au plus fort de la crise sanitaire et ont parfaitement accompli leur mission de service public durant toute l'année qui s'est écoulée.

Suite aux élections municipales du mois de mars, la nouvelle équipe municipale s'est aussitôt mise au travail dans le respect des règles de prudence, de distanciation et du port du masque. Les dossiers en cours ont peu à peu été relancés. Le chantier de sécurisation de la traversée de Lapras commencera en mars de cette année. La commission en charge du patrimoine a pu travailler sur la nouvelle destination qu'il faudra donner au temple de Lapras. Le vaste travail d'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable se poursuit également, nous en sommes à la troisième phase dont les conclusions mettront en lumière des préconisations afin d'optimiser notre réseau d'eau communal.

Le travail se poursuit aussi au sein de la Communauté de communes du pays de Lamastre. Les réunions sont difficiles à organiser à cause des contraintes sanitaires et ne sont pas toujours possibles en visioconférence. Cependant de nombreux dossiers d'envergure sont toujours à l'ordre du jour : parmi eux, la voirie, la collecte et le traitement des déchets et des ordures ménagères, la fibre optique, dont le déploiement a été retardé une fois de plus par la crise sanitaire. Les questions de l'eau et de l'assainissement sont aussi débattues dans la perspective éventuelle du transfert de ces compétences à l'intercommunalité.

Vous pourrez suivre l'avancement de tous ces projets au fil des mois à chaque parution du bulletin "Saint-Basile info".

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année et une très bonne santé pour 2021.

Olivier Duhoo

Appel d'offres travaux Lapras : L'ouverture des plis concernant les travaux de sécurisation de Lapras fait apparaître des écarts anormaux par rapport au budget prévisionnel. Des confirmations de prix ont donc été demandées aux entreprises postulantes. Après de longs échanges entre le maître d'œuvre et les entreprises, une validation de l'appel d'offres sur le projet de la traversée de Lapras est enfin obtenue début décembre. En conséquence, une réunion de préparation du chantier est programmée en février avec un démarrage du chantier en mars 2021.



Elagage, un enjeu pour tous : L'équipe municipale et les employés s'activent un jour par semaine à élaguer divers secteurs de la commune.

La pose de la fibre optique ne se fera pas sur les secteurs non élagués pouvant présenter un danger pour la nouvelle ligne.

Ainsi d'autres communes négligentes ont vu leur taux de raccordement passer d'un objectif de 95% à 70%, laissant beaucoup de foyers non raccordés.

Commission chemin ruraux : Les chemins ruraux, un patrimoine à protéger.

Définition : définition d'un chemin rural : article L161-1 du code rural : « chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune ».

La décision de recenser nos chemins ruraux a été actée au conseil municipal du 1/10/2020. L'équipe en charge de ce recensement souhaite partager vos connaissances sur ce sujet afin d'établir une cartographie de l'ensemble de la commune.

Bibliotroc : Une boîte d'échanges de livres a été installée, le 21 décembre au Carrefour des Meules. Nature et Loisirs avait cette idée dans ses tiroirs depuis longtemps. Les bricoleuses et bricoleurs de l'association ont réalisé un premier Bibliotroc. Le principe est très simple. Tout d'abord, le bibliotroc est à la disposition de tous, petits et grands. C'est gratuit, sans inscription, pratique et écologique. On prend un livre, on le lit, on le prête, on le rapporte ou on en rapporte un autre. Sans contrainte de date. En attendant d'équiper les autres hameaux, Nature et Loisirs espère que cette lecture partagée et en toute liberté, mise à la disposition de chacun, permettra de donner une nouvelle vie aux livres, de faciliter l'accès à la lecture et de créer du lien social.



Parcours de vie : Sous l'égide de l'association ABEPIC, dès le 28 septembre, il y a eu le démarrage d'une session de sept participants âgés de 63 à 78 ans. La réunion de travail hebdomadaire de 3 heures a bien eu lieu en octobre mais le second confinement de novembre est venu contrarier le planning initial qui avait pour ambition d'effectuer une projection des réalisations, le 20 décembre, au cinéma de Vernoux. Néanmoins, les sept projets ont bien avancé sur les trois aspects que sont l'écriture, l'image et l'enregistrement des voix. Il reste en attente le montage final qui se fera par des séances individuelles à partir du 4 janvier 2021 .

Dans le cadre du « Plan châtaigneraie traditionnelle », ainsi que du « Contrat Ambition Forêt », des aides sont proposées aux propriétaires et aux castanéiculteurs qui souhaitent réhabiliter leurs châtaigneraies, soit pour la production de châtaigne d'Ardèche AOP, soit pour la valorisation du bois de châtaignier.

Ces aides sont financées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, et l'Europe, avec un soutien possible également des communes et des communautés de communes dans le cas des travaux de création de pistes.

Les travaux en verger

Quatre types de travaux de réhabilitation ou de renouvellement de vergers sont éligibles :

Réouverture de vergers abandonnés, élagage des arbres greffés, greffage, plantation

Seules les châtaigneraies en variétés traditionnelles et engagées en AOP sont éligibles. Les variétés hybrides sont exclues. Ces aides sont ouvertes aux agriculteurs, aux cotisants solidaires, mais également aux propriétaires non agriculteurs.

Les aides à la mécanisation de la récolte.

Le taux d'aide est de 40% maximum sur les montants éligibles.

Les aides à la création d'accès aux parcelles.

Les aides à la valorisation du bois de châtaignier

Les propriétaires peuvent solliciter le Parc, en Sud Ardèche, et la Chambre d'Agriculture, en Nord Ardèche. Le taux de subvention peut s'élever jusqu'à 80% du montant HT des travaux éligibles.

Site PNR : <https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/agriculture/reconquete-de-la-chataigneraie/travaux-en-verger/>



Eglises communales : Les employés municipaux ont assuré la réfection des boiseries et leur mise en peinture dans les églises de Mounens et Cluac. Des problèmes électriques et de programmation ont perturbé le fonctionnement de l'automate de la cloche de St-Basile. Un incident électrique à Cluac reste à résoudre par Enedis.

Tout cela représente beaucoup de temps passé sur des édifices religieux qui malheureusement ne reçoivent plus de culte, mais qui, tout de même, font partie de notre patrimoine.



Meilleurs vœux à toutes et tous